

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 06/06/2014

Date d'affichage : 10/06/2014

de la Commune de COGOLIN
Séance du lundi 16 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le seize juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Jérôme SUEUR – Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER – Patricia BERENGUIER – Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO – Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS – Valérie ROBIN – Michel DALLARI – Carole RUIZ – Ernest DAL SOGLIO – Jean-François FARNET – Patricia PENCHENAT -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Eric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / Monique LEBLANC à Marc-Etienne LANSADE / Jean-Jacques GABERT à Régine RINAUDO / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER / Malika DUAREZKI à Michel DALLARI /

ABSENTS : Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Frédéric LACOUR

SECRETARIE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur présente à l'assemblée l'extrait du compte de gestion de l'exercice 2013 dressé par le Trésorier Principal de Grimaud.

La page 22 présente les résultats budgétaires de l'exercice 2013.

Investissement	:	297 600,00 € (déficit)
Fonctionnement	:	0,00 €

La page 23 présente les résultats à la clôture de l'exercice 2013, à savoir :

Les résultats constatés au compte administratif :

Investissement	:	297 600,00 € (déficit)
Fonctionnement	:	0,00 €

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les comptes concordent et sont conformes au Compte Administratif 2013, soit :

Investissement	:	297 600,00 € (déficit)
Fonctionnement	:	0,00 €

Formalités de publicités effectuées,
le : 27 JUIN 2014
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, 27 JUIN 2014
Visa du : 27 JUIN 2014

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces résultats, conformes au compte administratif 2013.

Le Conseil Municipal déclare à l'UNANIMITE que le compte de gestion Parc d'Activités Saint-Maur pour l'exercice 2013 dressé par le Trésorier Principal et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Marc-Etienne LANSADE